



**Conseil d'administration
Séance du 21 juin 2021**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 27/2021	QUESTIONS RELATIVES A LA FORMATION
	Capacité d'accueil en 2ème année du premier cycle d'études médicales de l'UJM pour 2021/2022 filière Pharmacie, Odontologie, Maïeutique

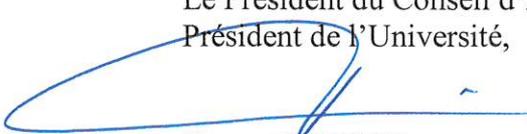
Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 631-1, L. 719-1 et L. 719-8,
Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,
Vu l'arrêté du 14 avril 2020 fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R. 631-1-1 du code de l'éducation,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Claude Bernard LYON 1 du 30 mars 2021,
Vu l'avis de la CFVU en date du 18 juin 2021,

La capacité d'accueil en deuxième année du premier cycle d'études médicales des étudiants de l'Université Jean-Monnet Saint-Étienne à l'Université Claude Bernard LYON 1 dans les filières pharmacie, maïeutique et odontologie est fixée, pour l'année universitaire 2021/2022 comme suit :

Filières	PASS	LAS	PACES	Total
Pharmacie	15	6	31	52
Odontologie	7	3	5	15
Maïeutique	2	2	7	11

Le Conseil d'Administration acte la capacité d'accueil en 2ème année du premier cycle d'études médicales de l'Université Jean Monnet à l'Université Lyon 1 dans les filières pharmacie, maïeutique et odontologie fixée pour l'année universitaire 2021/2022

A Saint Etienne le 22 juin 2021
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,


Florent PIGEON

POUR : 19

CONTRE : 0

ABST : 8